

## Système de prélèvement SEPA interentreprises pour débiteurs

### Système de prélèvement transfrontalier en EUR



**Information pour les entreprises qui souhaitent une solution de paiement des créances pratique et avantageuse au sein de l'espace SEPA.**

#### Vos besoins

Vous souhaitez payer facilement vos factures de marchandises et de services libellées en euros dans toute l'Europe depuis votre compte existant auprès du Credit Suisse.

#### Notre solution

En tant qu'entreprise, le système de prélèvement SEPA (sans droit de contestation) au Credit Suisse vous offre cette possibilité par-delà les frontières dans les pays de l'UE/EEE ainsi qu'en Suisse et à Monaco.

#### Vos avantages

- Recouvrement pratique à l'échelle de l'Europe par prélèvement SEPA en euros, directement à partir de votre compte au Credit Suisse
- Possibilité de réaliser des prélèvements aussi bien uniques que récurrents pour différents montants
- Le Credit Suisse ne prélève pas de frais de traitement pour les prélèvements SEPA interentreprises

#### Conditions requises et conditions-cadres

##### Mandat de prélèvement SEPA pour entreprises

Lors de/après l'acquisition de marchandises ou de prestations de services, vous signez un mandat de prélèvement SEPA pour entreprises (autorisation de prélèvement et de débit) au bénéfice du prestataire (bénéficiaire) qui, selon vos indications, donne l'ordre à son établissement financier d'effectuer le prélèvement du montant dû. En outre, une copie du mandat doit être envoyée au Credit Suisse.

Vous pouvez signer un tel mandat en vue d'un prélèvement unique ou pour des prélèvements récurrents. La révocation doit être adressée au bénéficiaire; s'agissant de prélèvements récurrents, la validité du mandat s'éteint automatiquement après 36 mois sans prélèvement subséquent.

##### Convention de participation au système de prélèvement SEPA interentreprises

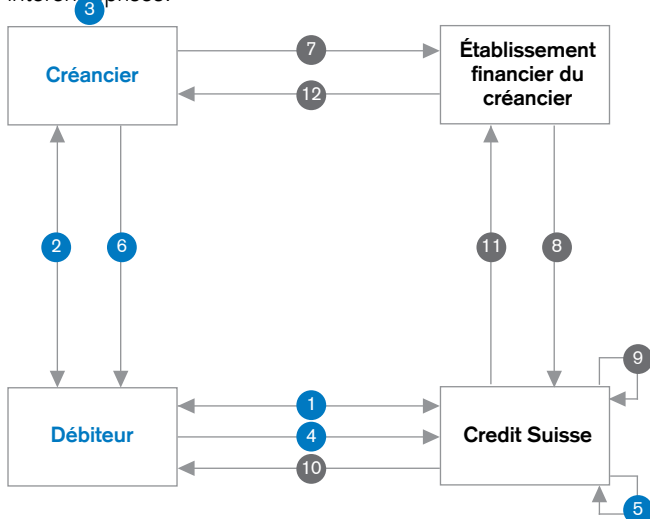
Afin que des prélèvements puissent être exécutés au débit de l'un de vos comptes, une convention écrite devra être préalablement signée avec le Credit Suisse. Cette convention est établie entre vous et le Credit Suisse et est indépendante du mandat de prélèvement SEPA passé entre vous et le bénéficiaire. En signant cette convention, vous donnez l'autorisation de débiter tous les prélèvements futurs. Il suffit d'une communication au Credit Suisse pour bloquer à tout moment certains ou l'ensemble de vos comptes pour tous les prélèvements.

Chaque établissement financier et chaque bénéficiaire décide s'il participe ou non au système de prélèvement SEPA interentreprises.

Seules les entreprises peuvent utiliser le système de prélèvement SEPA, la clientèle privée n'est pas admise.

## Mode de fonctionnement

Le graphique suivant vous donne un aperçu du traitement d'un paiement avec le système de prélèvement SEPA interentreprises:



1. Demande de participation – Signature de la demande de participation.
2. Mandat/paiement – Lors de/après l'acquisition de marchandises ou de services, vous convenez des modalités de paiement avec le bénéficiaire (BEN), qui vous remet alors le mandat de prélèvement SEPA interentreprises. Vous complétez le formulaire de mandat avec vos données, le signez et le retournez au BEN.
3. Archivage du mandat – Le BEN conserve le mandat.
4. Mandat – En outre, une copie du mandat doit être envoyée au Credit Suisse pour saisie.
5. Saisie du mandat – Le Credit Suisse saisit le mandat.
6. Information par avance – Le BEN vous informe sur le prélèvement qu'il a l'intention d'effectuer (p. ex. par le biais d'une facture).
7. Transmission de l'ordre – Le BEN transmet l'ordre de prélèvement SEPA avec les données du mandat à son établissement financier en vue du prélèvement.
8. Transmission des données – L'établissement financier du BEN transmet les données du prélèvement au Credit Suisse.
9. Vérification du mandat – Le Credit Suisse vérifie le prélèvement par rapport au mandat saisi.
10. Débit – Votre compte est débité.
11. Transfert du montant – Le Credit Suisse transfère le montant débité de votre compte à l'établissement financier du BEN (ou refuse le prélèvement).
12. Crédit – Le montant du prélèvement est crédité en faveur du BEN.

## Remarques importantes

- Si vous signez un mandat de prélèvement SEPA interentreprises sans avoir convenu des modalités de participation au système de prélèvement SEPA interentreprises avec le Credit Suisse, ce dernier se réserve le droit de refuser le prélèvement sans autres formalités
- Veuillez envoyer tout nouveau mandat de prélèvement interentreprises pour saisie au Credit Suisse. Si le mandat de prélèvement interentreprises fait défaut et/ou n'est pas valable, le prélèvement sera rejeté.
- Si le montant dû au bénéficiaire est libellé dans une autre monnaie que l'euro ou que le montant en euros est prélevé sur un compte tenu dans une autre monnaie, il est possible que vous encouriez un risque de change, en particulier aussi en cas de contestation

## Produits alternatifs

- Système de prélèvement SEPA – prélèvement avec droit de contestation
- Lsv+/BDD (Business Direct Debit) – le système de recouvrement direct suisse
- Virement SEPA

## Votre interlocuteur

Pour toute question relative aux produits de banque en ligne et aux solutions de trafic des paiements de Credit Suisse (Suisse) SA, veuillez contacter les spécialistes de l'Electronic Banking Desk:

- En Suisse gratuitement au 0800 88 11 88\*
- Depuis l'étranger au +41 800 88 11 88
- Du lundi au vendredi, de 7h30 à 17h30
- E-mail: [eb.support@credit-suisse.com](mailto:eb.support@credit-suisse.com)

\* Nous attirons votre attention sur le fait que toutes les communications téléphoniques peuvent être enregistrées. Lorsque vous nous appelez, nous considérons que vous acceptez tacitement cette pratique.

## CREDIT SUISSE (Suisse) SA

Case postale

CH-8070 Zurich

[credit-suisse.com/sepa](http://credit-suisse.com/sepa)

Les informations fournies constituent un support marketing. Elles ne doivent pas être interprétées comme un conseil financier ou autre fondé sur la situation personnelle du destinataire ni comme le résultat d'une analyse indépendante et objective. Les informations fournies dans le présent document ne sont pas juridiquement contraignantes et ne constituent ni une offre ni une incitation visant à la conclusion de quelque transaction financière que ce soit. Les informations fournies dans le présent document ont été élaborées par Credit Suisse Group AG et/ou ses sociétés affiliées et ses filiales (ci-après CS) avec le plus grand soin et en toute bonne foi. Les informations et les opinions exprimées dans le présent document reflètent celles du Credit Suisse au moment de la rédaction et sont sujettes à modification à tout moment sans préavis. Elles proviennent de sources considérées comme fiables. Le CS ne fournit aucune garantie quant au contenu et à l'exhaustivité de ces informations et décline toute responsabilité pour les pertes qui pourraient résulter de l'utilisation de ces informations. Sauf mention contraire, les chiffres n'ont pas été vérifiés. Les informations fournies dans le présent document sont réservées au seul usage de son destinataire. Il est interdit d'envoyer, d'introduire ou de distribuer ces informations ou une copie de celles-ci aux Etats-Unis ou de les remettre à une personne US (au sens de la Regulation S de l'US Securities Act de 1933, dans sa version amendée). La reproduction intégrale ou partielle du présent document sans l'accord écrit du CS est interdite.

Copyright © 2016 Credit Suisse Group AG et/ou ses sociétés affiliées et ses filiales. Tous droits réservés.